



PRÉFÈTE DU LOT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Gestion des jachères

Cahors, le 26 juin 2026

En raison des conditions météorologiques exceptionnelles de ces derniers jours, des mesures de soutien à l'agriculture ont été annoncées par la ministre de l'agriculture.

Concrètement, face au risque de sécheresse sévère et à la crainte légitime des agriculteurs de manquer de fourrage pour leurs animaux, la valorisation des jachères sera possible. Ainsi, les surfaces déclarées en jachères au titre de la PAC pourront être fauchées ou pâturées pour rendre disponible cette ressource normalement gelée.

Cette mesure s'inscrit dans une logique de réponse concrète aux difficultés de terrain et ne remettra pas en cause l'éligibilité des surfaces concernées à la PAC.

Si des travaux agricoles doivent être entrepris, il convient de porter la plus grande vigilance face au risque incendie qui demeure fort en cette période de canicule.

L'arrêté préfectoral fixant les conditions exceptionnelles de gestion des jachères est accessible sur le site des services de l'État dans le Lot au lien suivant : <https://www.lot.gouv.fr/Publications/Recueil-des-Actes-Administratifs/RAA-2026/recueil-special-46-2026-062-des-actes-administratifs>

Pôle de la communication
interministérielle de l'État

05 65 23 10 60 / 06 07 80 97 16
pref-communication@lot.gouv.fr

Place Chapou
46009 Cahors Cedex